



PÈLERINAGE DIOCÉSAIN À LOURDES
DU 26 AVRIL AU 1ER MAI 2026 (SOIT 6 JOURS ET 5 NUITS)

INFORMATIONS – FORMATIONS

pour les nouveaux Hospitaliers :	Samedi 14 mars 2026
pour tous les hospitaliers :	Samedi 28 mars 2026
de 10 h à 16 h à Ermont au centre Saint Jean-Paul II, 1 rue Jean Mermoz	
<i>(chacun amène son pique-nique)</i>	

Un entretien individuel préalable est proposé **pour les nouveaux Hospitaliers** par téléphone ou à l'évêché avec l'un des membres de l'équipe diocésaine de l'Hospitalité pour discerner ensemble la mission qui vous conviendra le mieux.

**1– RÉUNION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX HOSPITALIERS –
INFORMATIONS ET FORMATION**

Samedi 14 mars 2026

L'Hospitalité propose une formation pour accompagner les pèlerins.

- ✓ Présentation du sanctuaire de Lourdes et de son message, l'organisation générale, le programme du séjour, le voyage, le rôle des hospitaliers.
- ✓ Apprentissage de certains gestes de base, tels que le poussage des fauteuils roulants, la relation aux pèlerins porteurs d'un handicap, dans la joie du sanctuaire de Lourdes.

2- RÉUNION GÉNÉRALE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES HOSPITALIERS

Samedi 28 mars 2026

Elle a pour objectif de rencontrer les responsables et les équipes et de présenter le pèlerinage à Lourdes.

Chaque équipe se réunit, fait connaissance. Le responsable d'équipe donne des informations sur les pèlerins à prendre en charge et répond aux questions.

NB : Constitution des équipes :

Pour permettre de constituer les équipes et répondre au mieux aux besoins des pèlerins et aux capacités des Hospitaliers, il vous est demandé d'indiquer dans le bulletin d'inscription vos souhaits de mission, mais aussi vos difficultés telles que pousser ou porter, vos hésitations à pouvoir effectuer certains soins en chambre femmes ou hommes. Nous en tiendrons compte autant que possible.

Lors de la journée de tous les Hospitaliers à Ermont, nous vous confirmerons votre affectation.

3- FORMATION – PRÉVENTION (OBLIGATOIRE)

1) Charte de l'hospitalier

A lire soigneusement > [DOC26](#)

Vous la signerez lors de votre venue en mars à Ermont si vous ne l'avez pas déjà transmise. Des exemplaires imprimés seront disponibles sur place.

2) Formation « Stop abus »

[La "formation Stopabus" - Protéger l'enfance - Stop abus - Diocèse de Paris](#)

Cette formation OBLIGATOIRE via internet, mise en place par les diocèses de Paris et de l'Ile de France, est obligatoire. A réception de votre bulletin d'inscription, l'Hospitalité vous inscrira automatiquement à cette formation. Vous recevrez alors des codes pour pouvoir vous connecter. Cette formation dure environ 1 h 30 mais peut se faire par étapes. L'Hospitalité recevra ensuite votre attestation de participation. Cette attestation est valable 3 ans.

3) Extrait de casier judiciaire n°3

Nous encadrons de jeunes hospitaliers mineurs et des personnes vulnérables. De ce fait, selon la nouvelle réglementation en vigueur, il est demandé à chaque hospitalier de nous fournir un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 6 mois, que vous nous présenterez avec votre inscription ou lors de la réunion de mars prochain.

Pour l'obtenir:

Par internet : Service-public.fr. Une fois sur le site : Demande en ligne d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

Par courrier : Si vous n'avez pas possibilité de le faire via internet vous pouvez aussi effectuer votre demande d'extrait de casier judiciaire en écrivant à : Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3. Votre demande doit indiquer vos nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que votre adresse postale.

Cet extrait est simplement à présenter et est valable 3 ans

A lire attentivement et à conserver

NOTICE HOSPITALIERS [DOC22](#)

TARIFS- RÈGLEMENTS – CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES [DOC43](#)

CHARTE de l'HOSPITALIER [DOC26](#)